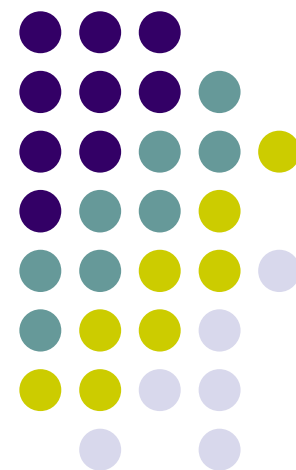




---

# Hygiène et partenariat avec les **EHPAD** sur le T7

Visio conférence CPIAS  
15 juin 2021



# L'hygiène dans les CH



En France, chaque ES est doté d'une Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH) composée de :

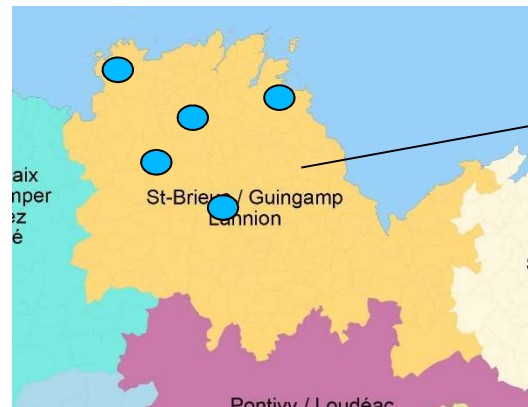
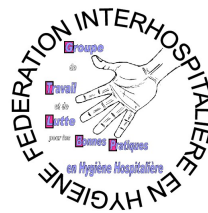
- Praticien Hospitalier (Pharmacien ou médecin) : 1 ETP/800 lits
- Professionnels paramédicaux : IDE (1 ETP/400 lits)
- +/- Cadre
- +/- Personnel administratif

Ces équipes ont pour objectif d'assurer la maîtrise du risque infectieux

# L'Hygiène au niveau du T7



Depuis **2008**, les EOH des **CH de Guingamp, Bégard, Tréguier, Paimpol et Lannion** sont réunis au sein de la FI2H (Fédération Inter-hospitalière en Hygiène)



Partage  
Travail en réseau  
Sécurisation du parcours  
patient/résident

En **2020**, un rapprochement s'opère avec les EOH du CH St Brieuc et du CH2P dans le cadre des filières de GHT



# 2012 : Éléments déclencheurs du Partenariat FI2H –EHPAD



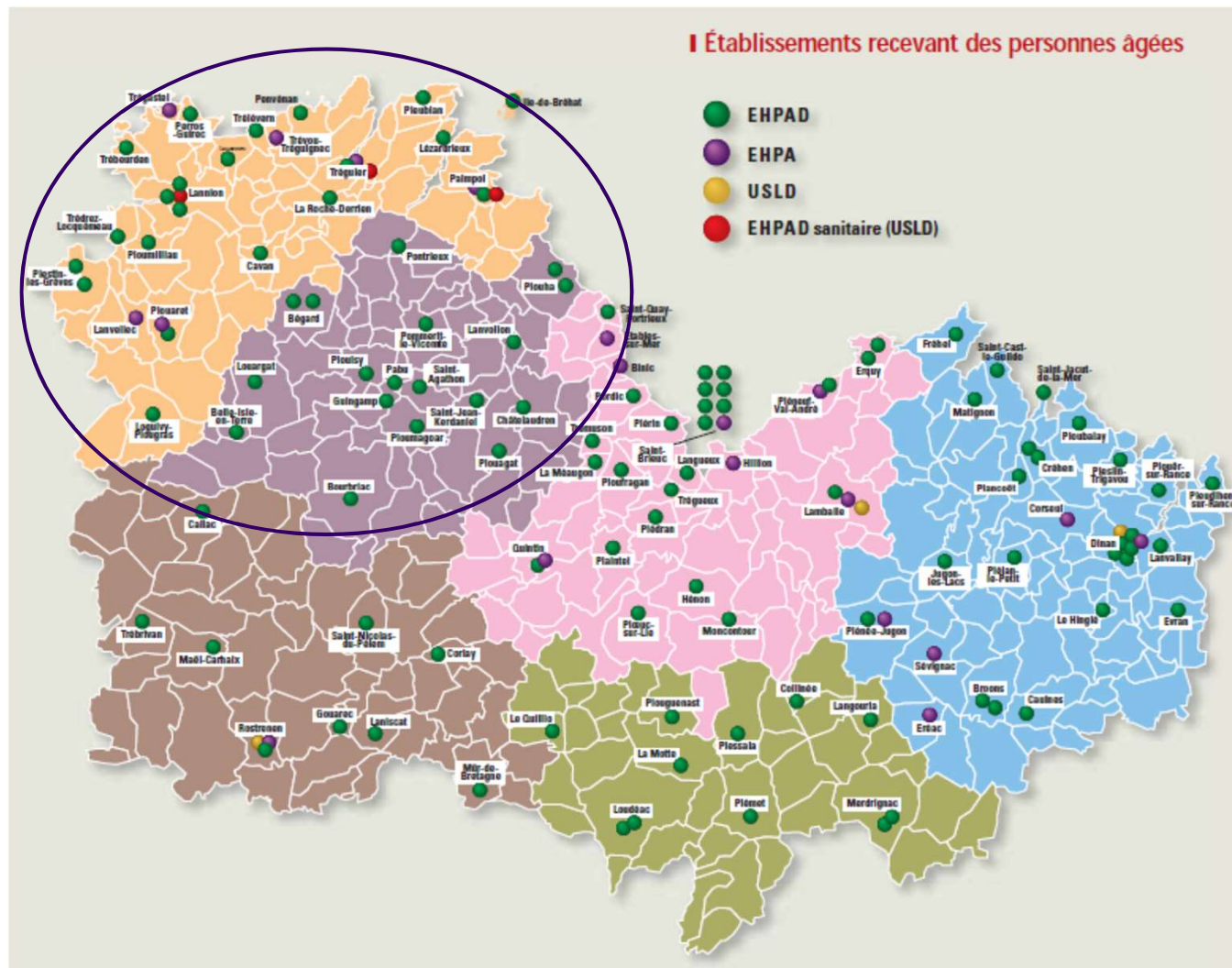
- Plan stratégique national 2009-2013 :
  - Prévention centrée sur le patient et son parcours de soins
  - Les EMS doivent structurer la politique de prévention des IAS en s'appuyant sur le modèle des ES
    - Programme d'action,
    - Expertise et prévention des IAS (interne ou externe)
    - Évaluation de l'organisation, moyens et actions
- Circulaire du 30/09/2011 relative à la mise en œuvre du programme national de prévention des infections dans le secteur médico-social :
  - Nécessité pour les EMS de ressources en hygiène (interne, GCS, EOHH ou **équipe inter-établissement**)



# Partenariat FI2H -EHPAD



- Recensement des EHPAD de secteur du Trégor Goëlo :



# Partenariat FI2H -EHPAD



- 2013 : Début de partenariat avec 15 EHPAD de l'association du Trégor Goëlo
  - Financement par les EHPAD de 0,5 ETP d'IDE hygiéniste
  - Intérêt de ce partenariat rapidement mis en évidence
- 2014 : Soutien de l'ARS pour développer le réseau (financement d'1 ETP d'IDE pendant 2 ans)  
=> effectif = 1,5 ETP pour 18 EHPAD
- Depuis cette date => intégration progressif de nouveaux EMS

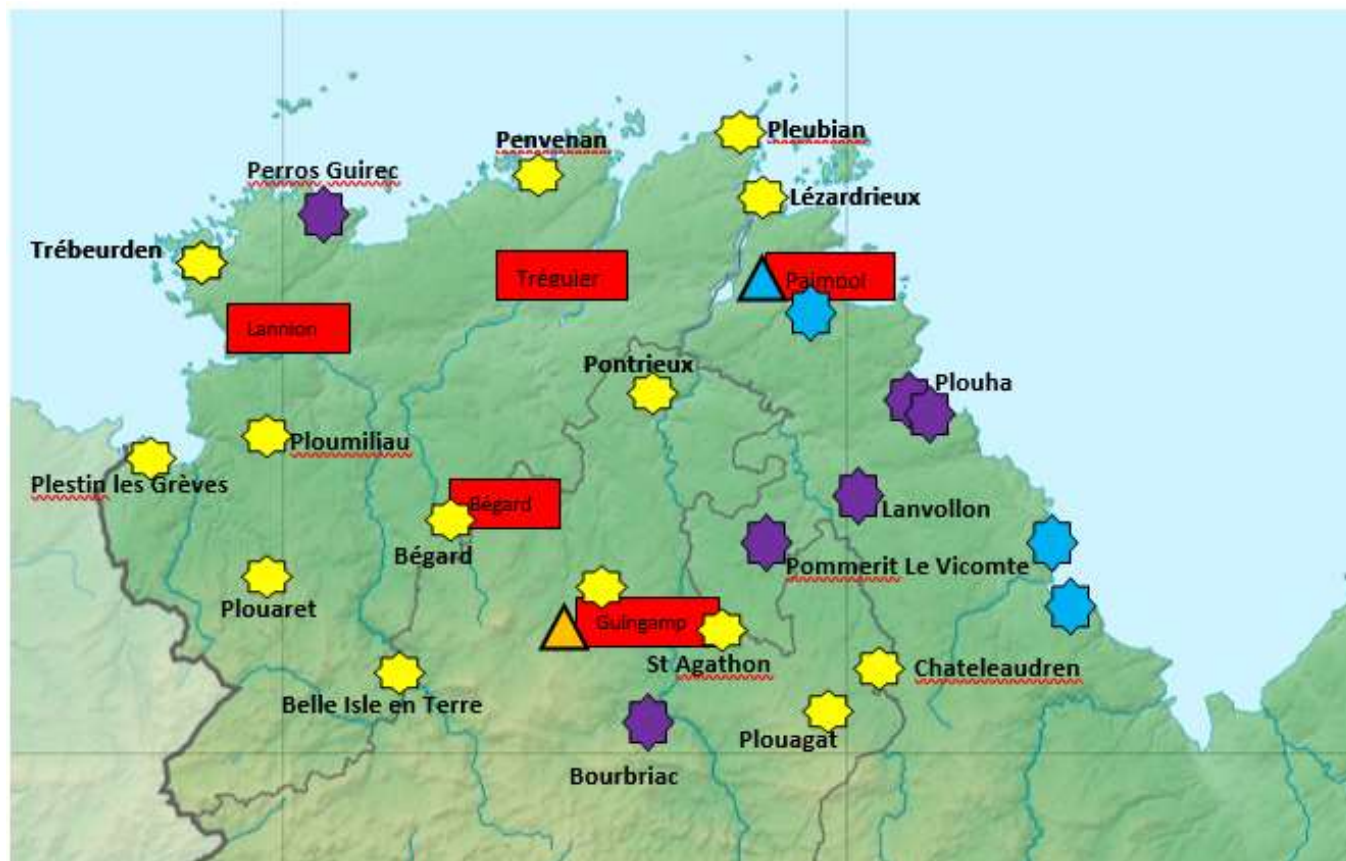


# En 2020.....

23 ESMS (environ 1600 lits) répartis en 20 EHPAD et 3 résidences autonomie

=> 1,5 ETP IDE (soit environ 15 EHPAD pour 1 ETP)

=> 1j/ mois PH



# Organisation



## Principes retenus avec les EHPAD :

- Volonté d'un partenariat pérenne => Convention établie pour 5 ans (concrétise l'engagement des EHPAD à prendre le relais de l'ARS quand le financement cesse)
- Fonctionnement selon un système de parts :
  - Selon le nombre de lits
    - EHPA = 0,5 part,
    - EHPAD < 100 lits = 1 part
    - EHPAD > 100 lits = 1,5 part
  - Détermine le « temps IDE » consacré annuellement à chaque structure
  - Sert de base à la répartition des charges financières
- Le financement ARS obtenu pour intégrer de nouveaux ESMS est ventilé sur l'ensemble des ESMS et pas seulement les nouveaux

# Pilotage

- Convention cadre
  - Convention de mise à disposition pour chaque professionnel (les professionnels en hygiène restent rattachés à leur CH d'origine)
  - Comité de pilotage :
    - Directeurs des CH
    - Directeurs (représentants) des ESMS
    - IDE hygiénistes + PH
- Valide **le programme, le bilan annuel** et toute décision en lien avec le partenariat (formation IDEH, achat de matériel, AAP...)



## CONVENTION CADRE

Relative à la prévention du risque infectieux dans les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) du secteur du Trégor Goëlo.

Entre, d'une part, 19 établissements sociaux et médico-sociaux représentés par leur président du CCAS ou leur directeur :

- |   |  |
|---|--|
| - Résidence Kreiz-ker, Bégard                   | - Foyer logement Guy Maros, Plouagat     |
| - Résidence Ker Enez, Belle Ilse en Terre       | - EHPAD Melchonnec, Plouaret             |
| - Résidence du Leff, Chatelaudren               | - EHPAD les Genêts d'Or, Plouha          |
| - Foyer logement Les Magnolias, Etables sur Mer | - Résidence Saint Joseph, Plouha         |
| - Résidence Kersalic, Guingamp                  | - EHPAD de Ploumilliau Ploumilliau       |
| - Foyer Logement les Mouettes, Lézardrieux      | - Résidence de l'If, Pommerit Le Vicomte |
| - EHPA Le Quinic, Paimpol                       | - EHPAD Les Magnolias, Pontrieux         |
| - Foyer Logement EHPAD, Penvenan                | - Résidence Beau-Chêne, Saint Agathon    |
| - EHPAD Le Gall, Plestin les Grèves             | - Foyer du Gavel, Trébeurden             |
| - Résidence du Launay, Pleubian                 |  |

Et d'autre part, les Centres Hospitaliers de Guingamp, Lannion et Paimpol représentés par leur directeur.

*Cette présente convention annule et remplace la précédente convention en date du 18 février 2013.*



# Points importants de la convention



- Les EHPAD prennent en charge :
  - Salaire et charges salariales
  - Frais de déplacement (chaque IDE a une voiture de fonction)
  - Frais téléphoniques, achat ordinateur portable,....
  - Formation des IDE (nécessité d'accord du COPIL si > 500 euros)
- Facturation semestrielle pour les IDE et annuelle pour le PH

# Programmes et bilan d'actions



- Tous les ans : Programme et bilan sont présentés et validés en comité de pilotage
- Exemple de programme d'actions :

## PERSPECTIVES 2018 : secteur médico-social

Désignation de l'action	Objectifs	Organisation	Pilotes	Echéancier	Indicateur de suivi
<b>Suivi DARI</b>					
DARI	Poursuivre les axes d'amélioration individualisés à chacun des EMS	Suivi de la fiche projet décrivant et planifiant les axes d'amélioration	V. Le Grand V. Le Guen	2018	Fiche projet Bilan des actions
BHRe	Anticiper la prise en charge de résidents porteurs de BHRe en EMS	Rédaction d'une procédure Formation et information des professionnels	V. Le Grand V. Le Guen	2018	Documents de suivi Nb personnes formées
<b>Audits</b>					
Audits des pratiques	Entretien des locaux La toilette Bonnes pratiques lors des changes Auto-évaluation KTP sous-cutané Auto-évaluation Précautions standard Autopsie des DASRI	Evaluation des pratiques professionnelles après mise en place d'outils (protocoles), de formations  Mise en place pour les nouveaux EMS	V. Le Grand V. Le Guen	2018	Résultats d'audits
Audit « bijoux »	Évaluer les pré-requis à l'HDM Sensibiliser les professionnels	Organisation sous la forme de quick audit	V. Le Grand V. Le Guen	2018	Taux conformité
<b>Formations</b>					
Hygiène Bucco-dentaire	Former les professionnels de santé  Diffuser les outils permettant d'améliorer l'application des pratiques de soins	Mise en place de formations mutualisées avec les EMS Organisation de la formation en 2 temps : - apport théorique - apport pratique : sous forme d'ateliers	PH coordonnateur FI2H IDE hygiénistes	29 et 31 mai 2018	Nb de personnes formées
Formations	Poursuivre la formation des correspondants en hygiène	Préventions des risques épidémiques Entretien des locaux Hygiène Pursuit en EMS Analyse de Scénario	V. Le Grand V. Le Guen	1 <sup>er</sup> et 9 février 2018	Nb de personnes formées
Journée Mondiale HDM	Participer à la journée Mondiale d'hygiène des mains 2018	Organisation d'une campagne de sensibilisation par la création d'affiche → 1 nouvelle affiche pour chaque saison	V. Le Grand V. Le Guen	Départ Mai 2018	Nb d'affiches diffusées
Journée Mondiale de la santé bucco-dentaire	Participer à la journée Mondiale	Mise en place d'animations dans les EHPAD en collaboration avec les animateurs	V. Le Grand V. Le Guen	20 mars 2018 à Pommerit Le Vicomte	Nb de résidents participants
Semaine sécurité des résidents	Proposer une action de sensibilisation vers les professionnels de santé	Ateliers « Cherchez l'erreur ? » → GCS CAPPs Bretagne	V. Le Grand V. Le Guen PH coordonnateur		
<b>Participation régionale</b>					
CPIAS Bretagne	Participer aux rencontres des IDE hygiénistes mutualisées	Participation aux réunions	CPIAS Bretagne	Trimestrielle	Nb réunions CR réunions

*Programme à adapter en fonction des nouvelles recommandations et réglementations*

# Programmes et bilan d'actions



Informations  
du réseau des Centres de Prévention des infections associées aux soins

Bulletin national **CPIas**

Médico-social

**Promouvoir l'hygiène des mains des résidents en joignant l'utile à l'agréable, c'est possible !!!**

Valérie Le Grand, Fédération Inter Hospitalière en Hygiène (FI2H - 22)  
Frédérique Havet, Centre Hospitalier Max Querrien, Paimpol (22)

[valerie.legrand@ch-paimpol.fr](mailto:valerie.legrand@ch-paimpol.fr)  
[frederique.havet@ch-paimpol.fr](mailto:frederique.havet@ch-paimpol.fr)

Gestion des  
épidémies

**La Fédération Inter-hospitalière en Hygiène et son partenariat avec les EHPAD**

Plusieurs facteurs justifient la coopération et le développement de réseaux entre établissements de santé dans le domaine de la prévention du risque infectieux :

- l'existence d'une politique et d'objectifs communs de prévention et de maîtrise des infections associées aux soins,
- le parcours de soins de patients/résidents conduisant à de fréquents transferts entre établissements proches,
- l'intérêt des rencontres, des partages d'expérience, de la mutualisation de protocoles, d'audits communs... entre professionnels en hygiène appartenant souvent à de petites équipes.

3. Missions

Les missions de la FI2H s'articulent autour de 6 grands axes :



1. Historique de la Fédération Inter-Hospitalière en Hygiène (FI2H)  
La fédération inter-hospitalière en hygiène est née de la

Rationalisation des  
produits d'entretien

Plan de  
maîtrise  
sanitaire

Groupes de travail communs  
: ESMS / ES



Audits :

- Toilette
- Port de bijoux
- Entretien des locaux
- Déchets....

Suivi des BMR

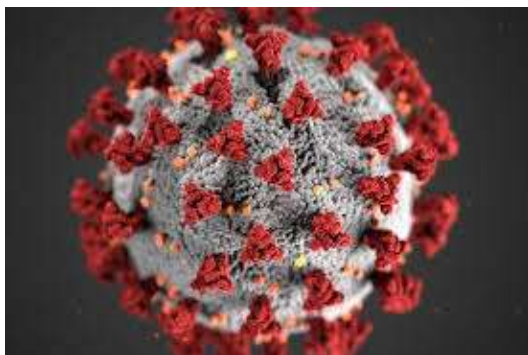
Formation / information :  
Ex : 800 agents et résidents en 2017

DARI

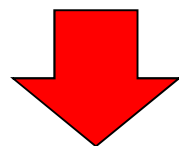
Protocoles



# 2020.....nouveau dispositif soutenu par l'ARS

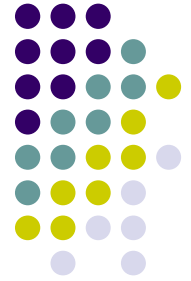


- Le partenariat avec les EHPAD a montré son intérêt en cas de crise
- Les EHPAD du secteur de St Briec souhaitent disposer de ressources en hygiène
- L'ARS Bretagne souhaite que tous les EHPAD disposent de ressources en hygiène



Dispositif massif de financement de postes d'IDE  
hygiénistes en Bretagne

# Nouveau dispositif soutenu par l'ARS



Objectif : proposer IDE hygiéniste à tous les EHPAD

Moyens accordés en IDE :

- Deux postes supplémentaires pour le secteur Trégor Goëlo (1 début 2020 et 1 début 2021)
- Deux postes pour le secteur de St Briec

Total = 5 ETP sur le T7



## Ce qui ne change pas :

- Financement pour 2 ans => pas de garantie de pérennisation des crédits ARS
- Pas de prise en compte du temps de praticien et du temps de coordination

## Ce qui change :

L'ARS prévoit que les IDE partagent leur temps en :

- **70 % hygiène**
- **30 % gestion des risques**

⇒ Implique une augmentation du temps consacré à chaque EHPAD (1 IDE pour 10 EHPAD au lieu de 1 IDE pour 14/15 EHPAD)

⇒ Nouvelle prestation mais avec surcoût pour les « anciens »

⇒ Nouvelle compétence à acquérir par les IDE

# Démarches engagées au niveau du T7



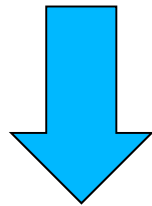
Souhait de mettre en place une Equipe Mobile en Hygiène (EMH) **Territoriale** :

- Cohérence et complémentarité avec la filière en hygiène GHT en cours de construction au niveau des hôpitaux
- Maillage du territoire
- Créer une EQUIPE +++ :
  - Travaux communs/mutualisation => efficience
  - Aide et soutien => rompre isolement
  - Continuité en cas d'absence (Congés, maladie,...)
  - .... Tout en maintenant un lien fort avec les EOH

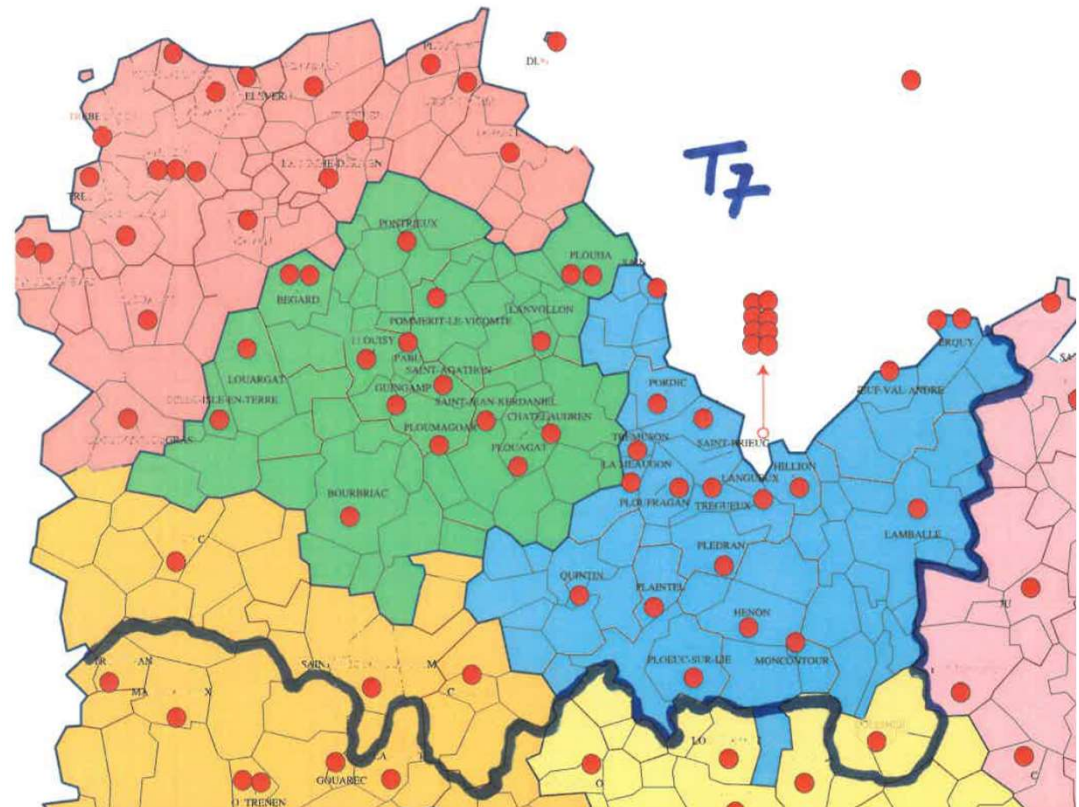
# Démarches engagées au niveau du T7



Prise de contact avec les EHPAD du T7



26 nouveaux EMS ont donné suite à la Proposition de partenariat



# Evolution :



- Souhait d'avoir une meilleure adéquation entre les besoins des EHPAD et leurs capacités financières  
=> révision du nombre de parts
- Nouvelle mission de GDR + ratio élevé du nombre d'EHPAD par IDE  
=> Nécessité de diminuer le nombre d'EMS par IDE et augmentation du nombre d'heures pour chaque structure
- Equipe d'IDE => nécessité d'une coordination de l'équipe permettant de gagner en efficacité  
=> 0,5 ETP IDE + 0,1 ETP Cadre
- Temps de PH faible à ré-évaluer  
=> de 0,05 ETP à 0,15 ETP
- Révision de la convention cadre en partenariat avec des directeurs d'EHPAD

# Evolution du système de parts



## Ancien dispositif :

EHPA = 0,5 part  
EHPAD < 100 lits : 1 part  
EHPAD > 100 lit = 1,5 parts

**1 part = environ 108h/an**



## Nouveau dispositif :

EHPA = 0,5 part  
EHPAD < 40 lits = 0,5 part  
EHPAD entre 41 et 70 lits : 0,75 part  
EHPAD entre 71 et 100 lits = 1 part  
EHPAD > 100 lit = 1,25 parts  
EHPAD > 150 lits : à adapter au cas par cas avec un minimum de 1,5 parts

**1 part = environ 140h/an  
(0,75 part = environ 105h)**

**Répartition du temps : environ 2/3 sur site et 1/3 bureau**

# Dimensionnement de l'équipe



## Ancien dispositif :

Mme Le Grand : 0,5 ETP IDE  
Mme Calvez : 1 ETP

= 1 ETP pour 14,6 parts

Dr Jobard : 1j/mois



## Nouveau dispositif :

Mme Le Grand : 0,5 ETP Coordination

Mme Le Roy : 0,1 ETP cadre

Mme Calvez : 0,8 ETP

Mme Losach : 1 ETP

Mr Le Forestier et Mme Arzul : 1,8 ETP

= 1 ETP pour environ 11,5 parts

Dr Jobard : 2j/mois

Dr Marie : 1j/mois

**Chaque IDE est référente de ses EMS selon une répartition géographique**  
**Continuité de service en cas d'absence**

# Volet financier :



- Soutien ARS à hauteur de 400 000 euros sur 2 ans pour le T7
- L'ARS évoque une pérennisation mais pas de garantie pour le moment  
=> les projections financières établies sans pérennisation.
- Volonté partagée avec les EHPAD de ne pas s'engager dans un dispositif gratuit
- Souhait des EHPAD de lisser le financement ARS sur 5 ans au lieu de 2 ans (permet de limiter l'augmentation du coût à la fin de l'aide ARS)

# Volet financier



- Le Financement ARS est partagé entre tous les EMS (anciens et nouveaux) car les « nouveaux » bénéficient de l'expertise acquise et des outils créés depuis 2013 => progression plus rapide
- Souhaite des EHPAD et des CH de centraliser les flux financiers => CH de Guingamp
- Facturation d'un côté....économies de l'autre...
- Pour l'instant, tous les ehpad engagés depuis 2013 nous font confiance

# Convention cadre



## Ancien dispositif :

Etablie pour 5 ans avec engagement des ESMS à prendre en charge les frais en l'absence de pérennisation des crédits ARS

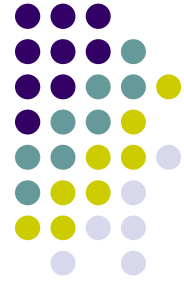
Les professionnels sont mis à disposition des EHPAD

## Nouveau dispositif :

Etablie pour 5 ans avec engagement des ESMS à prendre en charge les frais en l'absence de pérennisation des crédits ARS

Facturation d'une prestation

# Conditions pour un partenariat réussi



- **Soutien de la direction de l'EHPAD**
- **Motivation : équipes, direction,.....**
- **Identification d'un binôme de référents (IDE/AS) dans chaque EHPAD**
- **Mise à disposition de professionnels lorsque l'IDE hygiéniste vient sur site**
- **Prévenir IDE hygiéniste si indisponibilité**
- **Dialogue en cas de souci**
- **L'IDE hygiéniste vient en appui des équipes => ne pas penser qu'elle se substitue aux équipes.**